
GROUPE COMMUNISTE ET ELUS DU PARTI DE GAUCHE
AU CONSEIL DE PARIS

DECEMBRE 2011 : LA SYNTHESE

Sommaire

Conseil de Paris des 12, 13 et 14 décembre 2011

Avant-propos	<i>page 3</i>
Budget primitif de la Ville de Paris	
Intervention de Ian Brossat	<i>page 4</i>
Intervention de Danielle Simonnet	<i>page 7</i>
Intervention d'Hélène Bidard sur le budget spécial De la Préfecture de Police	<i>page 10</i>
Intervention de Ian Brossat sur les ascenseurs	<i>page 13</i>
Vœux et amendements	<i>page 15</i>

AVANT-PROPOS

—

Chers amis,

Nous le savons, l'année 2012 sera une année d'une grande importance sur le plan politique. En effet, la succession à un mois d'intervalle de l'élection présidentielle et des élections législatives va monopoliser le terrain médiatique consacré à la politique.

Pourtant, si les élus Communistes et du Parti de Gauche au Conseil de Paris sont mobilisés auprès de leur candidat commun à l'élection présidentielle et de leurs candidats aux législatives, nous ne perdons pas de vue que notre mandat local se poursuit. Nous ancrons toujours, au cœur de notre action d'élus, les préoccupations fondamentales des Parisiennes et des Parisiens.

Ainsi, au mois de décembre, lors du vote du budget de Paris, nous avons axé notre engagement sur le logement, l'égalité femmes - hommes, la lutte contre les discriminations et l'exclusion, notamment des familles monoparentales, l'emploi et l'éducation. Vous trouverez dans cette synthèse quelques unes des interventions des élus de notre groupe sur le budget, mais aussi sur les autres sujets abordés au Conseil de Paris, notamment sur les ascenseurs, débat que nous avons réussi à imposer pour le plus grand bien des Parisiennes et des Parisiens.

Au nom du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche au Conseil de Paris, je vous souhaite une bonne lecture et surtout, une excellente année 2012.

Ian Brossat
Président du Groupe PCF/PG

CONSEIL DE PARIS DES 12, 13 ET 14 DECEMBRE 2011

INTERVENTION DE IAN BROSSAT SUR LE BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE PARIS

Monsieur le Maire, chers collègues,

Depuis quelques jours et depuis ce matin, nous ne parlons que de chiffres. Contexte de crise, séance budgétaire, me direz-vous : rien que de très normal. Pourtant, si l'on parle de crise, pour les Parisiens, il ne s'agit pas de chiffres. Il s'agit d'une réalité quotidienne : de gestes, de démarches, d'inquiétudes, parfois de drames. Et dans ce débat, aujourd'hui, nous avons une responsabilité : celle d'alléger le fardeau de la crise et de tracer le chemin qui permette d'en sortir. Les Parisiens attendent de nous des réponses à la hauteur de nos engagements, des réponses qui ne se limitent pas à des chiffres.

En préambule, je voudrais ici faire un sort, justement, à un chiffre et à une lettre : les trop fameux 3 A de Paris seraient, paraît-il, menacés. A quelques jours de notre séance budgétaire, la manœuvre est évidemment politique. Elle est surtout absurde, car Paris demeure l'une des villes les moins endettées de France. Néanmoins, cette annonce de Standard & Poor's a le mérite de poser deux questions, qui doivent être au cœur de notre débat d'aujourd'hui. La première, c'est : qui gouverne ? Selon mes dernières informations, Standard and Poor's ne fait pas partie de la majorité municipale. Et c'est tant mieux. Et en ce qui concerne le groupe communiste et élus du Parti de Gauche, ces menaces ne nous impressionnent pas. Nous n'avons pas vocation à courber l'échine et à hocher du bonnet au moindre coup de menton des agences de notation. Notre mission, c'est de servir les Parisiens. La seconde question qui se pose découle de la première : quel cap pour sortir de la crise ? Certainement pas celui de l'austérité, de la rigueur, de la soumission aveugle aux injonctions de Standards & Poor's ? Le gouvernement l'a testé pour nous, et c'est un échec. Nous devons, au contraire, tourner le dos à cette logique à bout de souffle, confite dans ses certitudes idéologiques et choisir résolument une autre voie : celle de la relance par l'activité. Parce c'est ainsi, à Paris comme ailleurs, que nous sortirons de la crise. Qu'est-ce que la crise ?

C'est d'abord une pression. Une pression qui pèse sur chaque foyer parisien, sur chaque Parisien. C'est le sentiment que tout augmente, sauf ses revenus. Le sentiment qu'aujourd'hui est plus dur qu'hier, et que demain sera plus dur encore. Et cela n'a rien d'une simple inquiétude, d'un fantasme ou d'une illusion. La crise est devenu un mode de vie, un mode d'agir pour nombre de Parisiens. La crise, c'est une quasi impossibilité, celle de se loger. La Chambre des Notaires a pourtant annoncé pour le mois de novembre « une tendance à la stabilisation », me répliquera-t-on. En effet, le prix de vente moyen est passé de 8360 à 8340 euros le mètre carré, une diminution de 0,2 %. A mettre en regard avec les 7780 euros au mètre carré du premier trimestre 2010, on relativisera. En un an et demi, les prix ont bondi de plus de 7 % à la vente. Quant aux loyers, ils ont progressé de 50 % en dix ans, et on ne voit pas aujourd'hui de signes qui permettent d'annoncer que le marché serait sur le point de se retourner. Avec un taux de chômage qui continue à flirter avec les 9 %, certes en cela inférieur à la moyenne nationale, et des revenus qui ne progressent pas, les Parisiens sont à bout. Pour vous donner un chiffre, pour une fois un peu parlant, savez-vous ce que représente le salaire moyen annuel parisien en mètres carrés à la vente ? Pas tout à fait deux mètres carrés et demi. S'il faut absolument parler de chiffres, celui-ci m'intéresse, parce qu'il dit très exactement et très concrètement ce que relevait la dernière enquête comparative de l'UBS, qui a consacré cet été Paris comme la ville où l'écart entre les

revenus et le coût de la vie est le plus important au monde. Tous les « tassements », toutes les « stabilisations », et autres « paliers », ne changent rien au problème. Paris demeure une ville où il est indécemment cher d'habiter. Où les familles, les plus précaires et les plus fragiles, sont impitoyablement chassés du centre-ville. La crise, c'est celle-là.

Et si la crise est si dure, c'est d'abord parce que le gouvernement détruit, l'un après l'autre, tous les boucliers, toutes les protections qui protègent les Parisiens de la crise. Je veux parler des services publics, notamment celui de la santé, sur lequel mon ami Alain Lhostis reviendra, les hôpitaux et les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, mais aussi les écoles ou la sécurité. Dans le 18^e arrondissement, dans ses quartiers plus populaires, à la Chapelle et à Château Rouge, en ce début d'année, faute de remplaçants, des dizaines d'élèves n'avaient pas de professeurs. En ce qui concerne la police parisienne, ce sont 400 postes de moins. La liste est longue, et tout va toujours dans le même sens, celui d'une dégradation continue des conditions de vie des Parisiens. Notre détermination doit être sans faille. Nous ne céderons pas à la loi de la jungle, celle de la jungle UMP, où les plus riches, les plus favorisés, l'emportent toujours sur les plus fragiles et les plus précaires. Paris sera pour tous ou ne sera pas. Depuis plusieurs semaines, plusieurs mois, le vocabulaire de la crise s'enrichit. Il est un mot, cependant, qui revient depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, sur lequel je voudrais m'arrêter un instant : la dette.

A Paris, il y a deux dettes : celle de l'Etat vis-à-vis des Parisiens. Scandaleuse et vertigineuse. Et puis, il y a la dette de la Ville, elle-même. La réalité, c'est qu'elle est très modérée par rapport aux autres grandes villes françaises. Cette situation financière offre de vraies marges de manœuvre à la Ville et aux Parisiens. Elles doivent plus que jamais nous permettre d'agir. La bonne santé financière n'est pas une fin en soi. Une gestion sérieuse, puisque ce vocable est en vogue, paraît-il, une gestion sérieuse, c'est une gestion qui utilise ces marges de manœuvres pour servir encore mieux pour ceux qui en ont le plus besoin. Une gestion sérieuse, c'est une gestion qui nous permet de servir l'exigence de justice sociale, d'autant plus forte en période de crise. Une gestion sérieuse, c'est une gestion tournée vers l'avenir qui dote notre territoire d'équipements, de services, de facilités, de prestations qui protégeront les Parisiens d'aujourd'hui des effets les plus brutaux de la crise – et qui protégeront les Parisiens de demain, et d'après-demain par la même occasion.

Le tremblement de terre qui secoue aujourd'hui l'économie mondiale est le prélude de bouleversements sociaux, écologiques et politiques très importants. Il est de notre devoir d'accompagner les Parisiens dans la période difficile qui s'ouvre. Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, à la lecture du budget 2012 de la Ville et du Département de Paris, apprécie la constance des efforts de la municipalité s'agissant de nos dépenses de solidarité. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'il faut aller encore beaucoup plus loin. Que moins que jamais, l'hésitation ne doit être de mise. Etre sérieux dans sa gestion, ce n'est pas serrer la vis sur les dépenses nécessaires. Etre sérieux, c'est répondre à l'exigence de justice sociale. C'est porter secours à ceux qui sont frappés par les inégalités, la crise économique, le chômage – bref, toutes les maladies dégénératives de ce système moribond qui nous gouverne. Mes amis Danielle Simonnet, Emmanuelle Becker et Alain Lhostis reviendront sur un certain nombre de nos propositions. Je voudrais quant à moi utiliser le temps qu'il me reste pour insister tout particulièrement sur trois points. Tous les amendements que notre groupe propose ont une seule ambition : celle de rendre la vie, la ville, moins chère pour les Parisiennes et les Parisiens.

Et pour nous, la première destination des marges financières dont dispose Paris est évidente : il s'agit du logement. A l'examen du budget 2012, nous avons remarqué que le montant du compte foncier logement hors éradication de l'insalubrité est passé de 85 millions d'euros à 65 millions. Cette baisse est importante, de l'ordre de 25 %, elle nous paraît difficilement justifiable – et surtout particulièrement inopportune. Car à quoi sert ce compte foncier logement ? Il permet d'acquérir des appartements, des immeubles, notamment dans le centre et l'ouest de la capitale, et

de faire du logement social. C'est-à-dire de lutter contre la spéculation, contre l'exclusion géographique, contre les inégalités entre l'est et l'ouest de notre ville. Par principe, ce compte foncier doit être suffisamment important pour réagir et investir dès qu'une occasion se présente. Et nous le savons, en 2012, touchés par la crise, un certain nombre de grands propriétaires, de gestionnaires de biens, sont sur le point de vendre une partie de leur patrimoine pour rembourser leurs dettes. Autrement dit, les occasions vont se multiplier. L'un des meilleurs exemples, c'est la société Gecina, un opérateur immobilier bien connu, qui cherche à vendre 1400 logements dans Paris. D'autres sociétés, notamment des compagnies d'assurances s'apprêteraient à faire de même. Si le compte foncier reste en l'état, la Ville aura beaucoup de mal à profiter d'opportunités comme celle-là. En votant ce budget, nous lui lions les mains. Pour le groupe communiste et élus du parti de gauche, l'enjeu est trop grand pour céder. Surtout quand le gouvernement se désengage toujours plus du logement social, et baisse ses crédits de 120 à 100 millions d'euros. C'est pour cette raison que nous proposons un amendement qui abonde le compte foncier logement jusqu'à 120 millions d'euros, gagé sur l'emprunt. Et dans le même esprit, nous proposons par un autre amendement d'abonder ce même compte foncier, mais pour la partie équipements, de 28 à 56 millions d'euros.

Nous proposons également un second amendement qui concerne le logement, mais plus particulièrement les difficultés de logement des familles monoparentales – c'est le deuxième point sur lequel je voudrais tout particulièrement insister. Car à l'appui des conclusions du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation de la Ville que j'ai eu l'honneur de présider, nous savons que la situation est grave, et qu'elle est urgente. En 2006, 28 % des familles parisiennes étaient monoparentales, contre 20 % en moyenne en France. Et nous avons convenus qu'il importait notamment de donner un coup pouce à ces familles pour le paiement de leurs loyers. Car, plus isolées que les autres, ne dépendant que d'un seul revenu, ces familles monoparentales souffrent plus encore que les autres Parisiens de la spéculation immobilière et de l'explosion des prix des logements. Nous proposons donc de suivre à l'occasion de budget 2012 les préconisations de la MIE, et de majorer le montant de l'allocation Paris Logement Familles Monoparentales en établissant en faisant passer cette allocation de 122 à 150 euros pour les familles monoparentales dont les revenus sont inférieurs à 1100 euros. Il s'agit de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. Et en période de crise, chacun conviendra que cette mesure s'impose. Par ailleurs, dans le même esprit de lutte contre les inégalités, et dans la foulée d'un vœu de notre groupe adopté par le Conseil de Paris, nous proposons également d'inscrire dans ce budget la création d'un tarif social Vélib' pour les Parisiens les plus modestes.

Le troisième et dernier point sur lequel je voudrais insister concerne les centres sociaux parisiens. Leur rôle est essentiel, aujourd'hui, pour développer les solidarités et favoriser l'accès aux droits, particulièrement s'agissant des habitants les plus défavorisés de notre ville. Dans le moment que nous traversons, ces espaces apportent des premières réponses, représentent une première main tendue pour des milliers de personnes. Alors que l'Etat, ici encore, se désengage, Paris doit faire un geste pour les aider à remplir sereinement leurs missions d'intérêt général. Nous proposons donc que la Ville s'engage à hauteur de 200 000 euros de subventions compensatrices de loyers supplémentaires en faveur de ces centres sociaux. Tout simplement pour leur permettre de perdurer et d'accompagner au mieux les Parisiens. Pour conclure, je veux ici avoir un mot pour les personnels de la ville. Contre la crise, ce sont les premiers et les meilleurs défenseurs des Parisiens. Sans eux, pas d'équipement, pas de service qui tienne. Et la Ville doit être exemplaire, en ce qui concerne le recrutement, le statut et la rémunération de ses personnels. Des efforts ont été fait pour la déprécarisation d'un certain nombre d'entre eux, la progression de certain nombre d'autres, mais il faut aller bien plus loin. Parce qu'agir ainsi, c'est servir l'intérêt général, c'est servir l'intérêt des habitants de notre Ville.

Je vous remercie.

INTERVENTION DE DANIELLE SIMONNET SUR LE BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE PARIS

Monsieur le Maire, chers collègues,

En septembre, mes chers collègues, j'avais présenté la question d'actualité de notre groupe, en estimant que ce n'était pas aux collectivités de payer la crise. Et bien, mes chers collègues, nous y voilà. Le Gouvernement, au nom de l'austérité et par le biais de transferts sans fond, a considérablement baissé ses dotations de fonctionnement aux collectivités et les a gelées sur trois ans.

Dans le contexte sans précédent de crise de notre système capitaliste, gangrené par la finance, on voudrait nous faire croire que l'austérité serait la solution, alors qu'elle est le problème. Oui, l'austérité est le problème car, en faisant payer la crise au peuple, le Gouvernement français va aggraver la spirale de la récession. Dans ce contexte, que devons-nous faire ? La Droite, en cohérence avec la politique gouvernementale, voudrait que nous réduisions considérablement nos investissements, en privatisant à tout va les services publics et en ne renouvelant pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Nous pensons au contraire que, pour sortir de la crise, il nous faut impulser un programme contribuant à la relance de l'activité, socialement utile et écologiquement responsable.

Soyons conscients que si nous en sommes là, c'est que le Gouvernement, tout d'abord, a appauvri les caisses de l'Etat avec ses cadeaux aux plus riches. Si les Etats nations pouvaient emprunter directement à la B.C.E. (ce que le Traité de Lisbonne interdit), on ne serait pas à ce point soumis aux marchés financiers et à leurs bras armés, les agences de notation. Enfin, si nous disposions d'un pôle public bancaire, en capacité de prêter directement aux collectivités locales, nous n'aurions pas à payer ces intérêts illégitimes auprès des banques privées qui se gavent sur notre dos.

Toutes ces mesures sont défendues par le Front de Gauche qui est la seule force politique à se battre réellement contre l'austérité. Mais cela signifie-t-il qu'en l'absence de ces choix politiques européens et nationaux, nous soyons condamnés à nous résigner à l'austérité au niveau de nos politiques parisiennes ? Nos débats budgétaires devraient-ils être suspendus aux oracles des agences privées de notation, telle l'agence de notation "Standard & Poor's" ? Fort heureusement, non.

Je remarque, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas baissé notre masse salariale, elle augmente d'ailleurs de 2 %. Vous n'avez pas stoppé vos investissements non plus. Mais, entre l'austérité de Droite et la relance par l'activité, vous avez privilégié un entre-deux. C'est sans doute votre application du "donner du sens à la rigueur" et, là, nous ne sommes pas d'accord.

La Ville de Paris a des marges de manœuvre pour agir. Nous sommes l'une des villes les moins endettées. Faut-il s'en vanter ? Non. Résultat : nous diminuons notre budget pour le compte foncier de 20 millions. Quelle erreur, à un moment où nous savons que les immeubles au Centre et à l'Ouest de Paris vont être mis en vente. Qui va les racheter ? Des promoteurs immobiliers qui vont poursuivre leur spéculation, alors que nous pourrions ambitionner de faire enfin du logement social dans ces beaux quartiers. Concernant le fonds d'investissement pour les services publics, idem : que préparons-nous pour la prochaine mandature dans les quartiers populaires, mis à part les gros projets ?

Les dettes, mes chers collègues, qui préparent l'avenir, sont de bonnes dettes. Je ne détaillerai pas plus sur ces deux questions, tout comme sur les priorités sociales vis-à-vis des familles

monoparentales (Ian Brossat l'a très bien fait avant moi). Pareil sur les budgets de fonctionnement, notamment aux associations, aux politiques de la Ville et à la santé. Alain Lhostis et Emmanuelle Becker en parleront tout à l'heure.

Mais j'espère que nos amendements vont faire évoluer ce budget. Je souhaiterais par ailleurs approfondir plus particulièrement les questions liées à nos politiques vis-à-vis des personnels de la Ville et au fonctionnement de l'ensemble de nos services. Je tiens à exprimer ici que j'ai pu constater, dans nombre de manifestations, un fort mécontentement relatif au dialogue social à la Ville. Il est temps, mes chers collègues, d'y remédier. Notre premier objectif doit être celui de l'éradication de la précarité. Nationalement, le Front de Gauche défend la titularisation des 800.000 précaires de la Fonction publique. A Paris, l'ambition doit être correspondante sur notre Capitale.

Il ne s'agit pas de nier ce que la Ville a accompli au niveau de la déprécarisation des personnels, mais beaucoup reste à faire. On dénombrerait ainsi près de 4 millions d'heures de vacation présentes dans toutes les Directions de la Ville, ce qui correspondrait à environ 3.500 emplois équivalents temps plein, 2.651 postes en C.D.D. et C.D.I. non titulaires, auxquels s'ajoutent les 2.000 agents essentiellement féminins des caisses des écoles, sans parler des assistantes maternelles. Mais, mes chers collègues, derrière ces chiffres, il faut prendre conscience des situations dramatiques qui sont subies : des temps partiels imposés, notamment à des femmes, essentiellement, avec moins de 500 euros par mois pour vivre, qui ne peuvent postuler à un logement, qui sont dans l'incertitude permanente. Oui, derrière, on retrouve des travailleuses et des travailleurs pauvres. Alors, il est temps que nous ayons accès à un recensement précis avec la liste des non titulaires en place dans chaque Direction. Nous devons nous engager dans une réflexion sur la notion de besoin permanent, auquel doivent correspondre des titulaires. La vacation, comme tout autre statut précaire, doit être réservée pour les seuls besoins temporaires.

Aussi, dans l'attente de l'application d'un protocole local de déprécarisation, nous demandons que l'ensemble des agents non titulaires soient maintenus à leur poste. Enfin, il nous semble important de ne pas appliquer la loi relative à la résorption de l'emploi précaire dans la Fonction publique à la manière au rabais par l'embauche en C.D.I., mais bien au contraire par la titularisation des personnes concernées et par l'amélioration des droits de celles et ceux qui ne seront pas titularisés, comme les étrangers non communautaires.

Concernant l'emploi, nous tenons à saluer les efforts faits notamment dans le domaine de la petite enfance pour accompagner les créations de nouvelles structures, mais ces créations de postes correspondent à une stratégie essentiellement liée à des redéploiements globaux sur l'ensemble des Directions de la Ville. Toutes les organisations syndicales confondues représentant le personnel ont exprimé leur désaccord avec cette politique de redéploiement. La colère monte, mes chers collègues, et, pour nous, elle est légitime. Franchement, est-ce que vous trouvez que l'accueil soit si optimal dans les services en mairie d'arrondissement pour qu'on en réduise le nombre d'agents, alors même qu'on leur demande une amplitude horaire sans cesse plus grande ?

Tous les secteurs opérationnels des emplois de maintenance et d'entretien sont particulièrement touchés, comme c'est le cas pour les collèges, alors que les manques en la matière sont criants ; idem à la DEVE ou à la DPA. Quand on redéploie, on alourdit la tâche et on détériore les conditions de travail de ceux qui restent en poste.

Et qu'est-ce qui est prévu ? De privatiser les services publics dans lesquels on a tant investi, comme les labos de la Ville - notre groupe présentera un vœu à ce sujet demain -, d'externaliser les activités de maintenance, d'entretien, de sécurité, alors que l'on sait que c'est bien plus coûteux au final pour les Parisiennes et les Parisiens et que les salariés sont beaucoup moins bien traités ?

Que la Ville réaffirme, pour nous, au contraire, son attachement à ce que ces activités relèvent toujours et avant tout de régies directes, effectuées par des fonctionnaires. Nous demandons que soient envisagées les créations de postes nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services publics et missions des agents de la Ville répondant aux besoins permanents. Enfin, nous demandons également qu'on agisse pour l'augmentation des rémunérations des fonctionnaires de la Ville.

Savez-vous, mes chers collègues, qu'un agent de la Ville de catégorie C doit attendre en moyenne l'âge de 45 ans pour toucher 1.760 euros de salaire mensuel primes comprises et que pour la majorité des adjoints techniques, par exemple, la pension de retraite ne dépasse pas 1.100 euros, alors que nous savons tous que dans le même temps, comme le disait Ian Brossat précédemment, les loyers explosent et le coût de la vie à Paris s'emballe ? Bien sûr, la hausse générale des salaires des fonctionnaires relève du ressort de l'Etat, mais la Ville de Paris peut agir avec différents leviers. Que celles et ceux qui seraient tentés de dire : "mais on ne peut pas, on n'a pas les moyens" commencent par expliquer comment les salariés doivent faire, eux, avec des salaires de misère, à peine au-dessus du seuil de pauvreté ?

Oui, nous pouvons et nous devons nous engager dès maintenant dans l'instauration d'un déroulement de carrière avec un ratio de promotion à 100 %, accorder un 13e mois, utiliser tous les dispositifs en notre compétence pour envisager dès les catégories C un salaire d'entrée à la Ville de Paris qui tendrait à 1.700 euros bruts par mois.

Les droits de mutation nous en donnent les moyens et s'ils ne se renouvellent pas au même niveau les années prochaines, nous ne serions pas choqués par une hausse légère des taxes foncières. La redistribution des richesses passe aussi par là.

Alors, demain, mes chers collègues, se tiendra une manifestation contre les plans d'austérité et, pour notre part, nous y viendrons et nous y participerons pour accompagner les personnels de la Ville.

Je vous remercie.

INTERVENTION D'HELENE BIDARD SUR LE BUDGET SPECIAL DE LA PREFECTURE DE POLICE

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues,

Année après année, le fossé se creuse toujours plus entre les souhaits de ce Conseil de Paris en termes de sécurité et de prévention – et une politique gouvernementale qui ne sait que surveiller et punir. Or nous savons tous, l'insécurité et la délinquance reflètent d'abord une misère sociale et économique.

Chaque année, le budget de la Préfecture de Police est l'occasion d'une acrobatie politique, économique et idéologique – qui, certes, pousse à réfléchir, mais qui met parfois mal à l'aise. Jusqu'en 2009, le groupe communiste avait voté ce budget, satisfait par ses grandes lignes et sa détermination, mais en exprimant son inquiétude de voir le grand écart toujours plus formidable entre la politique sécuritaire du gouvernement d'une part, et notre vision de la ville, d'autre part. Un grand écart gênant, en l'occurrence, lorsqu'il s'agit de la Préfecture de Police puisqu'elle est censée être à la rencontre de ces deux logiques et qu'elle symbolise, en fait et de plus en plus, le fossé qui les sépare.

Cette année, nous vous le disons encore, Monsieur le Préfet, mais nous ne pouvons pas nous taire. D'autant plus que nous sommes tout particulièrement attachés à la sécurité des Parisiens, qui est un droit – d'autant plus important pour les plus fragiles et dans les quartiers les plus populaires. Le régime d'exception qui caractérise la Préfecture de Police de Paris veut que les élus Parisiens votent et débattent, alors qu'ils n'ont pas les moyens d'influer sur la politique mise en oeuvre. Donc, nous débattons – et nous voterons, après avoir bien dit tout ce qui nous gêne, et toute notre conception de la ville et de la sécurité.

Nous souhaitons une ville pour tous. Une ville où tous les Parisiens se sentent à la fois libres et en sécurité. L'action de la Préfecture de Police est de permettre cette liberté, au moins autant que d'organiser la sécurité de tous.

Pourtant, nous avons d'un côté, la logique d'un gouvernement à bout d'arguments et indifférent à la question sociale, qui ne souhaite pas autre chose qu'une ville morte, une ville taiseuse et intolérante, une ville vidée de ses plus pauvres et de ses exclus. Et de l'autre, notre conception de la ville, où tous les habitants trouvent leur place, une ville qui accueille la mixité sociale comme une chance, une ville qui va au-devant des plus faibles, qui secourt les plus fragiles et les exclus. Paris est faite de tous ses habitants, quels qu'ils soient, les privilégiés comme les autres, les jeunes comme les moins jeunes, les hommes comme les femmes, ceux qui ont des papiers comme ceux qui n'en ont pas. Notre préoccupation à l'égard de ces derniers est toujours aussi aiguë, et vous avez la responsabilité de l'examen des dossiers de ces hommes et de ses femmes qui travaillent dans l'ombre de la ville, dans des conditions parfois très pénibles. Depuis plusieurs années, je veux déplorer que les élus voient passer beaucoup de dossiers de régularisation – et qu'aucun argument ne semble plus trouver grâce à vos yeux. Ni les contrats de travail, ni les enfants scolarisés, ni l'ancienneté de la présence en France, ni une indéniable intégration. Ces Parisiens n'en sont pas à l'aulne de la politique nauséabonde d'un certain gouvernement. En ce qui nous concerne, ce sont des Parisiens comme les autres.

Les habitants de notre Ville ont droit à la sécurité, nous en convenons tout à fait. Nous le revendiquons. Et je me souviens que lors de nos débats sur la vidéosurveillance, il y a quelques années, le Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a insisté sur la présence humaine et sur le besoin d'un maintien des effectifs policiers dans la capitale. Car ce ne sont pas des caméras qui pourront faire le travail de prévention et de dialogue indispensable à la garantie de l'ordre public

parisien. Je me souviens que vous avez toujours, dans la droite ligne du gouvernement, nié que la vidéosurveillance soit un signe d'une future diminution du nombre de policiers. De même en ce qui concerne les compétences étendues de la Préfecture de Police quant au Grand Paris. De même encore lorsqu'il s'agissait de fermer des antennes de police administrative ou des commissariats. Non, on ne baissera pas le nombre de fonctionnaires de police. Quelques années plus tard, nous n'avons qu'un seul constat à faire : on le baisse. 400 postes en moins. 399, si l'on veut être exact. Une baisse qu'il faut inscrire dans la logique dévastatrice de la Révision Générale des Politiques Publiques – qui touche donc tous les services.

En tant que conseillers de Paris, nous votons une dotation financière de la Ville de Paris qui participe de manière très importante à assurer les salaires des fonctionnaires. Comment expliquer aux Parisiens, alors que cette dotation augmente, mais qu'il y a moins de policiers dans les rues pour les accompagner ? Comment que leur expliquer, alors la Ville proteste, que depuis quelques temps, la priorité de vos services semble être plutôt de mettre en œuvre des arrêtés anti-mendicités indignes dans l'ouest parisien plutôt que d'assurer la sécurité dans les quartiers populaires ? On savait que la droite n'aimait pas les pauvres et qu'elle n'aimait pas les voir. On constate désormais qu'au lieu de combattre la pauvreté, ce qu'elle a, depuis longtemps abandonné, elle combat littéralement les plus défavorisés. Et désormais, au moment de voter ce budget, nous avons tous ici en tête que c'est ce genre d'action qui est décidée, sans compter les amalgames nauséabonds et sordides sur lesquels je ne reviendrai pas. La période qui s'ouvre, électorale, me fait dire que 2012 sera, comme à chaque fois, l'occasion pour la droite de se distinguer par le pire en la matière.

Car, au lieu de traquer les plus fragiles, nous aurions aimé que la Préfecture de Police montre le même enthousiasme dans la lutte contre les discriminations, les violences faites aux femmes ou les violences homophobes qui se multiplient. Nous aurions aimé qu'elle participe avec nous au rééquilibrage entre l'est et l'ouest de Paris, à la lutte contre les inégalités, à la lutte contre une insécurité qui n'est pas simplement l'insécurité des rues, mais l'insécurité de tous, une insécurité sociale qu'entretient notamment la crise, mais aussi le gouvernement quand il persiste dans sa politique d'injustice sociale.

Malheureusement, signe des temps électoraux qui s'annoncent, les propositions récentes des élus de la droite municipale n'incitent pas à l'optimisme. Nos collègues de l'UMP et du Nouveau Centre, Monsieur le Préfet, auront certainement des mots beaucoup plus tendres pour vous, je le concède. Emboîtant le pas à la politique gouvernementale, en effet, et après avoir déposé un vœu sordide contre une aire d'accueil pour les Gens du Voyage qu'elle aurait voulu voir disparaître du Bois de Vincennes, au nom de la biodiversité, elle dépose à ce Conseil de Paris un nouveau vœu « relatif à l'extension des zones interdites à la mendicité », qui considère que « la présence de personnes sans domicile fixe d'origine étrangère se multiplie dans les rues de Paris ». La droite municipale confirme donc les nouvelles priorités de la Préfecture de Police. Et toujours à ce Conseil, je ne résiste pas à citer cet autre vœu, déposé par le Maire du 15^e arrondissement, qui demande que « le Maire de Paris demande aux bailleurs sociaux d'étudier l'implantation de caméras dans les parties communes des ensembles immobiliers qui le nécessitent ». Le tout en n'hésitant pas à affirmer l'efficacité de la vidéosurveillance – une efficacité démentie par toutes les études, mais qu'importe : l'important, c'est de le dire, même si cela ne convainc plus personne. Le maire du 15^e arrondissement, encore, qui se multiplie, demande par un autre vœu, avec un art du mélange des genres saisissant, que le « Maire de Paris affecte le budget initialement prévu pour les salles de shoot aux Contrats Locaux de Sécurité afin de favoriser le recul de la délinquance à Paris ». Oui, l'opposition municipale applaudira probablement plus que la majorité au moment du vote de ce budget. Cela souligne encore mieux ce fossé qui s'élargit entre nos convictions et les actions mises en œuvre par la Préfecture de Police, entre la nécessité de voter pour un budget important qui garantit la sécurité des Parisiens et l'utilisation qui est faite de cette dotation financière.

Les fonctionnaires de la Préfecture de Police accomplissent un travail difficile, Monsieur le Préfet. Je veux rendre hommage aux policiers, mais aussi aux pompiers, et à tous les autres agents, qui tentent de servir au mieux les Parisiens malgré un éparpillement terrible de leurs missions, des priorités abscones et des conditions de travail de plus en plus difficile. Les décisions du gouvernement, les agitations sécuritaires de la droite nationale et municipale, les directions politiques imprimées à vos services, bien évidemment, ils n'y sont pour rien. Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est convaincu que la démocratie, c'est aussi le contrôle des uns par les autres, le contrôle d'une institution par une autre, d'un pouvoir par un autre. Si nous nous contentons de penser qu'il n'est pas possible de voter contre le budget spécial ou de s'abstenir, c'est ce contrôle que nous abandonnons – aussi mince, aussi dérisoire soit-il dans les faits. C'est pour cette raison qu'en conscience, nous nous abstiendrons, en espérant qu'à la faveur des élections prévues en 2012, les choses changent. Enfin.

Je vous remercie.

INTERVENTION DE IAN BROSSAT SUR LES ASCENSEURS

Monsieur le Maire, chers collègues,

Cet automne a malheureusement remis la question des ascenseurs au premier rang de nos préoccupations. Au moment de décider de la Mission d'Informations et d'Evaluation de la Ville consacrée aux ascenseurs dans le parc social, que j'ai eu l'honneur de présider, je me souviens d'avoir dit, en novembre 2009, que notre municipalité s'attaquait, d'une part, à la négligence coupable de certaines entreprises qui pourrissaient délibérément la vie de milliers de Parisiens chaque jour, d'autre part, à une inégalité de fait, une indignité jetée au visage des personnes âgées, à mobilité réduite, handicapées. J'avais également tout particulièrement insisté sur les conditions de travail terribles des techniciens et des ouvriers de ce qu'il faut appeler le premier mode de transport à Paris. Deux ans plus tard, moins d'un an et demi après les conclusions de la Mission d'Information et d'Evaluation de la Ville, deux accidents dramatiques sont survenus dans le 11^e arrondissement. Dans le premier, ce sont des usagers qui en furent les victimes, une mère et ses deux enfants. Dans le second, trois techniciens, dont l'un est malheureusement décédé. A l'appui du rapport de notre mission, on comprend malheureusement très bien pourquoi. Et je veux vous remercier, le Maire, de nous permettre ici de faire un point sur la situation et sur l'avancée de la mise en œuvre de nos préconisations.

Car, les membres de la mission m'en sont témoins, nous avons mis en évidence un système aberrant et dangereux. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : il y a quinze ans, un technicien s'occupait de 50 ascenseurs, aujourd'hui il s'occupe de 100, voir 150 appareils. Moins nombreux, confrontés à des cadences infernales, les salariés ont moins de temps pour s'occuper effectivement de la maintenance, ce qui entraîne de nombreuses pannes, voire des accidents. La situation empire en raison d'un manque de main d'œuvre alarmant, ce que confirment syndicats et associations professionnelles. On ne trouve plus de candidats à ce métier difficile, mal payé, gangrené par des conditions de travail indignes. Les ascensoristes ont recours à des sous-traitants, dont la situation est souvent difficile et le nombre insuffisant. Et quand on se penche sur la question, on comprend pourquoi : un ascenseur en panne est plus profitable. L'entretien des ascenseurs coûte beaucoup plus cher et rapporte beaucoup moins que la réparation et le remplacement. Le coût de cette négligence est désormais connu : des contraintes sans fin pour les personnes à mobilité réduite, un irrespect complet des usagers, mais aussi des morts et des blessés – nombreux parmi les ouvriers.

Cela doit changer. Il est temps que les ascensoristes mettent en place une politique adaptée aux besoins de bailleurs pour que soit assuré un service de qualité et, surtout, la sécurité de tous les usagers et des techniciens. Nous avons obtenu, suites aux préconisations de la MIE, l'installation de boîtes noires destinées à enregistrer les dysfonctionnements intervenus sur chacun des appareils du parc social parisien. Outre que ce dispositif n'a pas encore été généralisé et que le système de décompte n'est pas harmonisé, il apparaît que l'exploitation des données issues de ces boîtes noires laisse encore à désirer. Or, à quoi sert d'en équiper les ascenseurs, sauf à vouloir donner bonne conscience aux ascensoristes ? Les bailleurs sociaux, en particulier ceux qui dépendent de la ville de Paris, ont le devoir de s'emparer de ces chiffres, et de faire pression sur les ascensoristes.

Exploiter ces chiffres, c'est aussi faire en sorte que soit réellement appliqué des pénalités aux ascensoristes. Non pas seulement en accordant, des « rabais » sur les contrats d'entretien ou des « trimestres gratuits » sur les contrats de maintenance, mais en faisant, chèrement, payer aux ascensoristes leur manque de considération des usagers. Les fonds ainsi dégagés doivent être sanctuarisés avec l'obligation d'être affectés au confort des usagers, que ce soit pour financer des allègements de charges, pour mettre en place des systèmes de portages destinés aux plus âgés, ou, encore, pour améliorer les équipements des ascenseurs.

Pour conclure, j'irais même un peu plus loin. Tous les jours la gestion privée des quatre ascensoristes qui dominant le marché parisien témoigne de son incapacité à assurer la sécurité et le confort des usagers. Cette situation n'a que trop duré : déjà condamné à un milliard de pénalité pour entente illicite par la Commission Européenne, l'oligopole des ascensoristes doit être mis face à ses responsabilités. La mission qu'ils doivent assurer est une mission de service public. Elle sert l'intérêt général, et pour cette raison, la Ville et les bailleurs sociaux doivent taper du poing sur la table. Au risque sinon, comme cela a déjà été le cas, que les locataires légitimement excédés s'en retournent contre les bailleurs sociaux, coupables de ne pas avoir su mettre suffisamment de pression. Pour cette raison, nous proposons la création d'un Groupement d'Intérêt Economique qui leur permette de s'organiser face aux ascensoristes

Je vous remercie.

Vœux et amendements du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche

AMENDEMENTS BUDGETAIRES

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC FLUVIAL PAR LA BRIGADE DE
SAPEURS POMPIERS DE PARIS**

La Ville de Paris et la Préfecture de police s'engagent à mener une discussion pour que d'ici au 31 décembre 2012 l'avenir de la caserne Château-Landon soit clarifié, notamment dans la décision, ou non, de la rénover. Dans la négative, la Ville de Paris s'engage dans la mise à disposition gratuite et définitive des locaux 186 au 188 quai de Valmy visés à la présente convention et la Préfecture de police à restituer à la Ville les locaux de la caserne Château-Landon dont cette dernière est propriétaire.

L'amendement est retiré.

**LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE DANS LE
FOOTBALL**

Considérant l'engagement de la Ville de Paris, à la fois dans le domaine du sport et dans la lutte contre l'homophobie ;

Considérant le rapport sur l'état de l'homophobie dans le sport publié en septembre 2011, commandé par la région Aquitaine, dans lequel 50,6 % des sportifs hommes ont déclaré avoir des attitudes négatives envers les gays ;

Considérant que le plan d'action contre l'homophobie lancé par le ministre des Sports Rama Yade en mai 2010, suite au refus d'un club de jouer contre Paris Foot Gay, semble rester lettre morte, tant avec l'ex-ministre Chantal Jouanno qu'avec l'actuel ministre David Douillet ;

Considérant que Paris Foot Gay est devenu un organisme moteur dans la lutte contre l'homophobie dans le sport ;

Considérant la portée symbolique que revêt l'engagement de Paris Foot Gay, notamment parmi les jeunes footballeurs ;

Considérant qu'afin de développer ses actions, Paris Foot Gay nécessite plus que jamais un soutien accru.

Sur proposition de Ian Brossat, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le projet de BP 2012 est amendé comme suit :

Le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » est abondé de 40.000 euros afin de soutenir Paris Foot Gay dans le développement de ses actions de lutte contre l'homophobie dans le football.

Les crédits sont gagés par minoration des crédits pour « dépenses imprévues » inscrits au chapitre 022.

L'amendement est adopté. 40 000€ sont débloqués.

**FINANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE
SENSIBILISATION CONTRE LE RACISME**

Considérant, l'attachement de notre municipalité à contribuer à lutter contre le racisme et discriminations ;

Considérant qu'en cette période de crise, la peur du déclassement social, couplé à certains discours politiques stigmatisant l'immigration, contribuent à renforcer le rejet de l'autre, le racisme et les pratiques discriminatoires,

Considérant le vœu adopté lors du Conseil de Paris des 14 et 15 novembre dernier, stipulant que la nouvelle campagne publique de lutte contre les discriminations soit accompagnée d'une campagne de lutte contre le racisme incluant notamment sans stigmatisation les problématiques des populations Roms,

AMENDEMENT

Sur proposition de Danielle SIMONNET, Aline ARROUZE, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le projet de BP 2012 est amendé comme suit :

Le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » est abondé de 30.000 euros afin de financer une campagne de sensibilisation contre le racisme incluant notamment sans stigmatisation les problématiques des populations Roms, à élaborer en partenariat avec les associations antiracistes parisiennes et à décliner auprès des jeunes Parisien-ne-s scolarisé-e-s et de l'ensemble des Parisien-ne-s.

Les crédits sont gagés par minoration des crédits pour « dépenses imprévues » inscrits au chapitre 022.

L'amendement est retiré.

**FINANCEMENT D'UNE COMMUNICATION
CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX
FEMMES**

Vu la loi du 9 juillet 2010 relative aux « violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants » ;

Considérant qu'en France une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son compagnon, que 650 000 femmes de 18 à 75 ans ont déclaré en 2009 avoir été victimes de violences sexuelles hors et dans le ménage, qu'en 2010 on a estimé à plus de 75 000 le nombre de viols et qu'on estime que 3 millions de femmes sont victimes de violences chaque année ;

Considérant que les violences intra conjugales sont très peu rapportées par les victimes (en 2007, un cinquième des victimes de violences physiques et le tiers des

victimes de violences sexuelles n'ont pas porté plainte, ni enregistré de main courante, ni parlé à qui que ce soit) ;

Considérant que les victimes d'agressions sexuelles à l'extérieur du ménage s'en ouvrent également peu (17,5 % s'adressent à la police - plaintes et mains courantes - et 12 % n'en ont parlé à personne) ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre les violences faites aux femmes grâce notamment à l'action de l'Observatoire Egalité Femmes-Hommes ;

AMENDEMENT

Sur proposition d'Hélène BIDARD, Aline ARROUZE, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le projet de BP 2012 est amendé comme suit :

Le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » est abondé de 30.000 euros afin de financer une campagne de communication contre les violences faites aux femmes, notamment par le biais d'affichage dans les transports en commun.

Les crédits sont gagés par minoration des crédits pour « dépenses imprévues » inscrits au chapitre 022.

L'amendement est **adopté. 10 000 € sont débloqués.**

ABONDER LE COMPTE FONCIER EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL

Considérant le manque de logements sociaux à Paris ainsi que la poursuite du désengagement de l'Etat dans ce domaine ;

Considérant que le montant du compte foncier logement - hors insalubrité - s'élève à 65 millions d'euros dans le budget 2012 au lieu de 85 millions d'euros dans le budget 2011 ;

Considérant que cette baisse intervient alors qu'il y a davantage de besoin ;

Considérant que dans le contexte de crise actuelle, certains grands propriétaires institutionnels essaient de vendre leur patrimoine immobilier ;

Considérant que les opportunités foncières doivent être saisies afin d'accroître le parc de logements sociaux et rééquilibrer leur implantation ;

Considérant que le compte foncier permet de financer les acquisitions immobilières au profit du parc social ;

AMENDEMENT

Sur proposition de Ian BROSSAT, des élus du Groupe Communiste et du Parti de Gauche, le projet de BP 2012 est amendé comme suit :

Le compte foncier pour logement social est porté à 120 millions d'euros.

Cette augmentation sera gagée sur l'emprunt.

L'amendement est **adopté. 10 Millions € débloqués.**

ABONDER LE COMPTE FONCIER EN FAVEUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Considérant le besoin de créer de nouveaux équipements publics de proximité afin de répondre aux fortes demandes des Parisiens ;

Considérant que la demande en termes de place en crèches reste à un niveau très élevé, et qu'il est nécessaire de prévoir la création de nouveaux équipements au-delà des 4 500 nouvelles places programmées pour cette mandature ;

Considérant que l'offre d'équipements culturels et sportifs de proximité est limitée à Paris, et que de nombreux besoins ne sont pas satisfaits ;

Considérant que les opportunités foncières pour créer de nouveaux équipements publics à Paris sont de plus en rares, et que la réalisation de nouveaux équipements ne sera dans beaucoup de quartiers plus possible si les opportunités ne sont pas saisies ; ;

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir dès maintenant des terrains afin de se donner la possibilité de réaliser des équipements publics nouveaux en nombre suffisant au cours de la mandature 2014-2020 ;

Considérant que la Ville de Paris conserve des marges d'emprunt importantes relativement aux autres grandes collectivités françaises ;

AMENDEMENT

Sur proposition de Ian BROSSAT, des élus du Groupe Communiste et du Parti de Gauche, le projet de BP 2012 est amendé comme suit :

Le compte foncier de la Ville dédié aux équipements publics est porté à 56 millions d'euros.

Cette augmentation sera gagée sur l'emprunt.

Le amendement est **retiré.**

MAJORATION DU MONTANT DE L'ALLOCATION PARIS LOGEMENT FAMILLES MONOPARENTALES

Considérant que l'allocation Paris Logement Familles Monoparentales, versée par le CASVP, a pour objectif d'aider les familles monoparentales à mieux supporter leurs dépenses de logement ;

Considérant que la pression immobilière n'a jamais été aussi forte à Paris et qu'elle fragilise les ménages parisiens les plus modestes, au premier rang desquels figurent les familles monoparentales, comme l'a démontré le rapport de la Mission d'information et d'évaluation « Les Familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives », adopté à l'unanimité le 7 avril 2011 et présenté au Conseil de Paris le 17 mai dernier.

Considérant que l'extension de l'accès à l'allocation Paris Logement Familles Monoparentales fait partie des préconisations de la mission, chapitre 4, alinéa 6 : « majorer le montant de l'allocation Paris Logement Familles Monoparentales en établissant un double niveau de montants : de 150 € jusqu'à 1100 € de ressources puis 122 € au-delà. ».

Considérant qu'il est plus que jamais nécessaire de mettre en place cette préconisation, au regard des objectifs de solidarité qui président au budget primitif 2012 ;

AMENDEMENT

Sur proposition de Ian BROSSAT, des élus du Groupe Communiste et du Parti de Gauche, le projet de BP 2012 est amendé comme suit :

Dans le chapitre 65, nature 657362, fonction 520, la ligne de subvention VF50003 « Provision pour subvention de fonctionnement – CASVP au titre des allocations » est abondée de 1.200.000 €, afin de majorer le montant de l'allocation Paris Logement Familles Monoparentales.

Les crédits sont gagés par minoration des crédits pour « Dépenses imprévues » inscrits au chapitre 022.

L'amendement est **adopté**.

PRISE EN CHARGE DES LOYERS DES CENTRES SOCIAUX

Considérant le rôle primordial des actions mises en œuvre par les Centres sociaux dans l'implication citoyenne des habitants dans leur quartier d'implantation, dans le développement des solidarités et de l'accès aux droits particulièrement en faveur des Parisiennes et des Parisiens les plus défavorisés ;

Considérant l'importance accrue de leur intervention alors que les conséquences sociales de la crise économique s'aggravent à Paris ;

Considérant le désengagement de l'Etat dans l'aide financière aux centres sociaux parisiens ;

Considérant l'importante charge que représente le paiement des loyers pour les centres sociaux associatifs parisiens ;

AMENDEMENT

Sur proposition de Ian BROSSAT, des élus du Groupe Communiste et du Parti de Gauche, le projet de BP 2012 est amendé comme suit :

Le compte est abondé de 200.000 € au titre de subventions compensatrices de loyers afin d'aider les centres sociaux parisiens associatifs.

Les crédits sont gagés par minoration des crédits pour « dépenses imprévues » inscrits au chapitre 022.

L'amendement est **adopté**. 500 000 € sont débloqués.

« TARIF SOCIAL » VELIB'

Considérant que lors de la séance de mars 2011, le Conseil de Paris a adopté, par délibération 2011 DVD 38, l'avenant n°3 au marché n°0761001 contracté avec la SOMUPI, dans l'objectif de mettre en place des offres d'abonnement à tarif préférentiel afin de faciliter l'accès au service Vélib' pour les usagers.

Considérant que le Conseil de Paris a adopté le vœu V43 M rattaché à cette délibération, déposé par le groupe Communiste et Elus du Parti de Gauche, enjoignant la Ville de Paris à élargir ses offres d'abonnement Vélib' à tarif préférentiel aux allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;

Considérant que la Région Île-de-France a déjà mis en place un système de gratuité ou de réductions importantes dans les transports pour les allocataires du RSA, les bénéficiaires de la CMU, les demandeurs d'emploi et les jeunes en insertion ;

Considérant que ceux qui bénéficient de gratuité ou de réduction de la part de la Région devraient logiquement bénéficier d'un système comparable lors de l'utilisation de Vélib', partie intégrante de la politique de déplacements de la Ville ;

Considérant que le service Vélib' pourrait être un levier de réinsertion pour les personnes les plus modestes, particulièrement dans leur recherche d'emploi ;

Considérant qu'un « tarif social », sur le modèle des conditions de gratuité et de réductions mises en place par la Région, accompagnera au mieux les Parisiens dans leur parcours d'insertion et de recherche d'emploi, et contribuera ainsi à la poursuite de la politique de solidarité voulue par le projet de budget primitif 2012 ;

AMENDEMENT

Sur proposition de Ian BROSSAT, des élus du Groupe Communiste et du Parti de Gauche, le projet de BP 2012 est amendé comme suit :

Le compte 611 « Contrat de prestations de services avec des entreprises » est abondé de 200.000 € afin de mettre en place un « tarif social » Vélib'.

Les crédits sont gagés par minoration des crédits pour « Dépenses imprévues » inscrits au chapitre 022.

L'amendement est **retiré**.

CENTRES DE SANTE

Considérant que les centres de santé, au plus près de la population, mettent en œuvre le principe de l'accès aux soins pour tous ;

Considérant que de plus en plus de nos concitoyens déclarent retarder des soins, voire renoncer à se soigner pour des raisons financières ;

Considérant que les Parisiens sont très attachés à leurs centres de santé, comme le démontre la forte mobilisation, par exemple, constatée en faveur du centre de santé du 11^{ème} arrondissement,

Considérant que beaucoup de praticiens parisiens, même conventionnés n'hésitent pas à augmenter leurs tarifs, les rendant ainsi inaccessibles à la plupart des Parisiens ;

Dans le contexte économique actuel, le risque est grand de voir les personnes fragilisées financièrement ne plus avoir accès aux soins.

AMENDEMENT

Le compte 6574 est abondé de 200 000 € au profit du fonctionnement des centres associatifs de santé. Les crédits sont gagés par minoration des crédits pour « dépenses imprévues » inscrits au chapitre 022.

L'amendement est retiré.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Considérant que l'amélioration des conditions de travail des égoutiers est une priorité pour la Ville depuis plusieurs années ;

Considérant le vœu de l'exécutif municipal relatif aux conditions de travail des égoutiers adopté le 21 juin 2011 ;

Considérant les risques particulièrement élevés auxquels sont exposés les égoutiers dans le cadre de leur métier ;

Considérant que le système d'information actuel Tigre développé par la Section de l'Assainissement de Paris depuis 20 ans, doit être complété afin d'améliorer la sécurité des égoutiers par une connaissance plus fine de l'encombrement des galeries ;

Ian BROSSAT, les élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche demandent la réalisation de relevés topographiques en trois dimensions sur la partie visitable du réseau de façon à identifier en cartographie les zones à risques (rétrécissement, obstacles, etc.) afin de permettre aux égoutiers de prendre la mesure des dangers potentiels pour un montant de 50.000 euros.

Ainsi, l'amendement suivant au projet de délibération 2011 DPE 91 DF 15 est proposé

Les crédits destinés au budget annexe de l'assainissement sont abondés de 50 000 euros.

L'amendement est retiré.

VŒUX RATTACHÉS AU BUDGET

Vœu relatif au lancement d'une nouvelle modification du PLU afin d'inscrire de nouvelles réserves pour logement social ou équipement public

Considérant la rareté des disponibilités foncières à Paris ;

Considérant la volonté de développer le logement social de la Ville de Paris conformément au Plan Local de l'Habitat ;

Considérant que l'équilibre souhaité et la bonne répartition du parc social dans tous les arrondissements parisiens sont loin d'être acquis ;

Considérant que les opportunités foncières pour construire ces équipements publics doivent être saisies, car dans de nombreux de quartiers parisiens, il ne sera ensuite plus possible de réaliser les équipements publics nécessaires aux besoins des Parisiens, en particulier en termes de structures d'accueil pour la petite enfance et d'équipements culturels et sportifs ;

Considérant que de nombreuses demandes de réserves pour équipements publics ont été faites dans le cadre de l'enquête publique sur la modification du PLU ;

Considérant qu'il est nécessaire d'étendre les périmètres de protection des linéaires commerciaux à Paris ;

Considérant que le rapport du commissaire enquêteur a émis un avis négatif sur la plupart de ces demandes, car elles ne correspondaient pas à l'objet de la modification en cours ;

Considérant que l'inscription de nouvelles réserves est un outil majeur pour éviter l'action des promoteurs ;

Sur proposition de Ian BROSSAT, des élus du Groupe Communiste et du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que soit lancé dès le début de l'année 2012 une nouvelle modification du PLU afin d'inscrire de nouvelles réserves pour logement social ou équipement public, ainsi que la protection de linéaires commerciaux, afin qu'elle puisse être votée fin 2012 ou début 2013.

Le vœu est .

Vœu relatif à l'Équipe Départementale Logement

Considérant que l'Équipe Départementale Logement (EDL) est un service départemental mis en place en 2002 suite à une décision du Conseil de Paris pour apporter informations, soutien et accompagnement social à tous les parisiens concernés par une procédure d'expulsion locative ;

Considérant que ce service favorise chaque année le maintien dans le logement de centaines de foyers parisiens et évite 20% des expulsions imminentes (concours de la force publique requis ou engagé) ;

Considérant que le 5ème PDALPD prévoit que le développement du volet préventif sera au coeur des actions conduites pour lutter efficacement contre les expulsions locatives aux conséquences personnelles ou familiales dramatiques ;

Considérant que depuis 2006, s'est ajoutée aux attributions de l'EDL une nouvelle mission d'accompagnement social dans le cadre des relogements avec accord collectif dont il est prévu une augmentation significative ;

Considérant que depuis deux ans, l'équipe alerte l'administration parisienne de la dégradation des conditions de travail des personnels en raison de la forte hausse du nombre de dossiers à traiter et de la stabilité des effectifs ;

Considérant que les usagers parisiens en situation de précarité ou d'exclusion par le logement sont les premiers à subir les répercussions de ce sous-effectif ;

Considérant qu'un vœu de l'exécutif adopté au mois de novembre 2011 et qui faisait écho à un vœu présenté par le Groupe Communiste et élus du Parti de gauche, a permis une réorganisation afin de réduire les temps de déplacement et les tâches administratives des travailleurs sociaux de l'EDL et de proposer une plus grande disponibilité pour les entretiens sociaux et un meilleur accompagnement des ménages qui sollicitent ce service ;

Considérant que cette réorganisation est une avancée positive appréciée par le personnel, mais qu'elle ne permettra pas de résoudre les difficultés liées au sous-effectif, que seules les créations des postes nécessaires peuvent régler ;

Sur proposition de Ian Brossat et d'Emmanuelle Becker, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris inscrit dans le budget primitif du Département de Paris la création d'un poste équivalent temps plein de secrétaire médico-social et de deux postes équivalents temps plein d'assistants sociaux éducatifs, attachés à l'équipe départementale logement.

Le vœu est retiré.

Vœu relatif à la négociation d'un nouvel avenant à la convention entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Foncier Île-de-France

- Considérant la nécessité de créer de nouveaux logements sociaux sur l'ensemble du territoire parisien, et en priorité dans les arrondissements déficitaires, conformément au Plan Local de l'Habitat ;

- Considérant qu'il est nécessaire d'intensifier l'action foncière de tous les acteurs pour cela ;

- Considérant les très forts besoins en équipements publics de proximité à Paris, et en particulier de structures d'accueil pour la petite enfance et d'équipements culturels et sportifs, et la nécessité de prévoir dès maintenant une politique ambitieuse en la matière pour la mandature 2014-2020 ;

- Considérant la rareté des opportunités foncières susceptibles de permettre la création de ces nouveaux équipements ;

- Considérant que l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France est un partenaire privilégié de la Ville de Paris pour contribuer à une politique foncière active ;

Sur proposition de Ian BROSSAT, des élus du Groupe Communiste et du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- La Ville de Paris propose à l'EPFIF de conclure un nouvel avenant à la convention les liant, afin d'augmenter la capacité d'intervention de l'EPFIF sur le territoire parisien ;
- Que compte tenu des besoins importants en équipements publics à Paris et des très rares disponibilités foncières à Paris, ce qui est une spécificité à l'échelle francilienne, de proposer à l'EPFIF que cette convention permette de réaliser quelques acquisitions en vue de réaliser de nouveaux équipements publics de proximité

Le vœu est adopté.

Vœu relatif au logement étudiant

Considérant que la population étudiante constitue environ 320 000 personnes à Paris et que cette population participe pleinement à la vitalité de la capitale ;

Considérant la pénurie de logements étudiants à Paris où les résidences publiques ne couvrent que 4,7 % des besoins, et les résidences privées seulement 5,8 % ;

Considérant que cette pénurie est un problème majeur pour l'autonomie et la réussite des jeunes, en particulier pour 33 500 élèves boursiers de Paris, les obligeant soit à rester chez leurs parents, soit en habitant hors de Paris, à allonger démesurément leur temps de trajet, soit à devoir travailler pour payer les loyers élevés appliqués à Paris ;

Considérant les conditions, souvent discriminantes, posées aux jeunes par les bailleurs privés pour la location d'un appartement alors que les jeunes, en particulier les étudiants, n'ont d'autres ressources que celles obtenues par des emplois précaires et à temps partiel (671 €/mois en moyenne à Paris et en Petite Couronne) ;

Considérant que beaucoup d'étudiants sont conduits, pour demeurer près de leurs lieux de travail ou d'étude, à accepter des logements trop petits, inconfortables, voire insalubres à des prix souvent excessifs ;

Sur proposition d'Hélène BIDARD et des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que soient trouvées, en rapport avec les CROUS et les bailleurs sociaux, des solutions pour augmenter, au moins à un niveau égal à celui des étudiants boursiers, le nombre de logements étudiants et faciliter l'accès aux logements sociaux.

Le vœu est .

Vœu en faveur de la politique de déprécarisation des personnels contractuels de la collectivité

Considérant l'engagement de la municipalité en faveur de la déprécarisation de ses personnels non titulaires (vacataires, CDD, emplois aidés, CDI) ;

Considérant que malgré les avancées obtenues dans ce domaine depuis 2001, et dernièrement depuis juillet (avec la titularisation notamment de 90 postes d'agents de ménage contractuel, de 32 postes d'agent technique de la petite enfance contractuels, et la transformation d'heures

vacataires en 12 postes d'agent contractuel de ménage, en 0,5 poste de psychologue et en 1 poste de médecin), de nombreux personnels de la collectivité restent en situation de précarité, dont en particulier les agents de la DASCO, DAC ou encore les personnels des cantines employés par les Caisses des écoles ;

Considérant que serait dénombrer près de 4 millions d'heures de vacation présentes dans toutes les directions de la Ville, ce qui correspondrait à environ 3500 emplois équivalents à temps plein, 2651 postes en CDD et CDI non titulaires, auxquels s'ajoutent les 2000 agents essentiellement féminins des caisses des écoles, sans parler des Assistantes maternelles,

Considérant la situation dramatique que génère cette précarité de l'emploi (travailleurs pauvres, multiplication nécessaire des emplois et des temps de transport, impossibilité d'accès au logement à Paris) ;

Considérant que la lutte contre le travail à temps partiel contraint doit également s'inscrire dans la politique de gestion des personnels ; (...)

Sur proposition des élus du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu

qu'un recensement de la liste de non titulaires en place dans chaque direction à la Ville de Paris sur les 6 années en cours soit réalisé sur la base de documents précis, afin de contribuer à l'amélioration du dialogue social, à la transparence démocratique nécessaire sur ce sujet d'importance et afin que la question de la déprécarisation puisse être traitée sérieusement et globalement ;

que dans ce cadre, la Ville de Paris s'engage dans une réflexion sur la notion de besoins permanents, afin de prendre en compte non seulement les temps pleins à 35h hebdomadaires mais également les emplois permanents qui ont un volume horaire inférieur à 35heures par semaine ;

que soient maintenus l'ensemble des agents non titulaire, dans l'attente de l'application d'un protocole local de déprécarisation ;

que l'application de la loi relative à la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique ne se traduise pas par une interprétation à minima par l'embauche en CDI mais bien par la titularisation des personnes concernées et par l'amélioration des droits de celles et ceux qui ne seront pas titularisés comme les étrangers non communautaires.

Le vœu est retiré.

Vœu pour l'augmentation des rémunérations des fonctionnaires de la Ville de Paris

Considérant que nombre de fonctionnaires et agents contractuels de la Ville de Paris commencent leur carrière avec un salaire budgétaire à peine supérieur au SMIC, que les différentes réformes gouvernementales, dont celle relative aux retraites, ont conduit à un allongement du temps de carrière,

Considérant que les augmentations du point d'indice sont actuellement inférieures à la hausse des prix, que les salaires sont bloqués depuis 2011 alors que les cotisations retraites augmentent, auxquelles s'ajoutent les augmentations de mutuelles provoquées par le dernier plan de rigueur du gouvernement, que cette situation d'ensemble correspond de facto à une baisse réelle des salaires au fil des années,

Considérant par exemple qu'un agent de la Ville de catégorie C doit attendre en moyenne l'âge de 45 ans pour toucher 1760 euros de salaire mensuel, primes comprises, et que pour la majorité des adjoints techniques, par exemple, la pension de retraite ne dépasse pas 1 100 euros, soit à peine 150 euros de plus que l'actuel seuil de pauvreté,

Considérant dans le même temps la hausse permanente des loyers et du coût de la vie à Paris,

Considérant que la hausse générale des salaires des fonctionnaires relève du ressort de l'Etat, mais que la Ville de Paris peut agir sur les salaires avec différents leviers comme l'institution de carrières linéaires, l'attribution d'un treizième mois,

Considérant que la sortie de la crise est en partie liée à une relance de l'activité, ce qui justifie les décisions contribuant à la hausse des salaires et notamment des plus bas ;

Sur proposition de Danielle Simonnet, du Groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris s'engage :

- A étudier l'instauration d'un déroulement de carrière avec un ratio de promotion à 100 %
- A étudier l'attribution d'un 13^{ème} mois,
- A utiliser tous les dispositifs en sa compétence pour envisager, dès les catégories C, un salaire d'entrée à la Ville de Paris qui tendrait à 1700 euros brut par mois.

Le vœu est retiré.

Vœu relatif à l'emploi à la Ville de Paris

Considérant que les mesures gouvernementales actuelles de suppressions massives de fonctionnaires pour satisfaire les agences de notation ne contribuent en rien à des leviers permettant de sortir de la crise mais contribuent à aggraver la grande récession à l'œuvre,

Considérant que la Ville de Paris s'est à juste titre refusée de satisfaire les consignes libérales encourageant à réduire l'emploi public, et s'engage à augmenter de 2% la masse salariale dans son budget primitif de 2012,

Considérant que la sortie de la crise est en partie liée à une relance de l'activité, ce qui justifie les décisions contribuant à l'augmentation de l'emploi public répondant à l'intérêt général et aux priorités sociales et écologiques,

Considérant que les créations d'emplois fortes attendues dans le secteur de la petite enfance notamment et en direction de nouveaux équipements, ne le sont

essentiellement que par des mesures de redéploiements globaux sur l'ensemble des directions de la ville,

Considérant que toutes les organisations syndicales confondues, représentant le personnel de la Ville de Paris, ont exprimé leur désaccord avec la politique de redéploiement lors des rencontres qui ont eu lieu le 14 octobre dernier avec le maire de Paris lors de l'information faite sur le cadrage des effectifs budgétaires,

Considérant que le mécontentement ne cesse de croître sur le déficit de dialogue social à la Ville de Paris,

Considérant que certains secteurs, notamment le secteur opérationnel des emplois de maintenance et d'entretien sont particulièrement touchés, comme c'est le cas par exemple de l'entretien et la maintenance dans les collèges alors que les manques en la matière sont criants dans les collèges parisiens, de même concernant le manque d'agents d'accueil et de surveillance et d'adjoints techniques de la commune rattachés à la DEVE ou à la DPA de la Ville de Paris,

Considérant que l'externalisation des activités de maintenance, d'entretien et de sécurité sont bien plus coûteux au final pour les Parisien-ne-s, et que la Ville doit réaffirmer son attachement à ce que ces activités relèvent toujours de régie directe, effectués par des fonctionnaires,

Considérant que ces redéploiements, comme ceux nombreux des agents administratifs correspondent de facto très souvent à une augmentation des charges de travail pour les agents en poste,

Sur proposition de Danielle Simonnet, du Groupe Communiste et des élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris s'engage :

- A étudier le maintien en régie directe des missions de maintenance de l'ensemble des directions concernées ;
- A reprendre un dialogue social respectueux de l'ensemble des acteurs, de façon globale comme à l'intérieur de chaque direction afin de rediscuter des réorganisations de services ;
- A envisager les créations de postes nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services et missions des agents de la ville répondant aux besoins permanents.

Le vœu est retiré.

VŒUX DU GROUPE (NON RATTACHÉS AU BUDGET)

Vœu relatif au remplacement des enseignants absents dans les écoles

Considérant que 33 postes de remplaçants dans les écoles parisiennes ont été fermés à la dernière rentrée ;

Considérant qu'en raison de l'insuffisante réserve de remplaçants, beaucoup d'enseignants absents ne sont plus régulièrement remplacés ;

Considérant que ces absences se traduisent par une répartition des élèves dans les autres classes ;

Considérant que ces transferts d'élèves alourdissent les effectifs des classes d'accueil et rendent, conséquemment, le travail des enseignants plus difficile ;

Considérant que la discontinuité dans les apprentissages, engendrée par ces absences, n'est pas propice à la réussite scolaire de ces enfants ;

Considérant, en outre, que cette situation est encore plus critique dans les quartiers politique de la ville, où beaucoup de familles font face à d'importantes difficultés économiques et sociales qui rendent la réussite scolaire des enfants plus difficiles ;

Considérant le vœu déjà voté en séance du 14 et 15 novembre du Conseil de Paris, à l'initiative d'Ian Brossat, concernant l'arrivée de personnels contractuels au sein des écoles parisiennes, resté sans réponse depuis ;

Considérant les vœux du CDEN, s'inquiétant, le 29 novembre dernier, des suppressions de postes au sein des écoles parisiennes, les différentes interventions de Colombe BROSSEL, adjointe au maire de Paris, chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative, lors des débats de ce même CDEN et les motions émises par les conseils d'écoles et les conseils de maîtres de différentes écoles de Paris, en particulier celles de la circonscription scolaire 18b ;

Considérant qu'un tel vœu a été adopté au Conseil d'arrondissement du 18^{ème} à l'unanimité ;

Sur proposition de Ian Brossat et des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au le Recteur de l'académie de Paris que soient remplacées, même pour une courte durée, toutes les absences d'enseignants des écoles d'enseignants des écoles afin d'assurer la continuité des apprentissages.

Le vœu est adopté.

Vœu relatif aux objectifs de qualité assignés aux Caisses des écoles de la Ville de Paris

Considérant le projet de rationalisation des modalités d'attribution des subventions allouées par la Ville de Paris aux caisses des écoles pour la restauration scolaire et périscolaire;

Considérant désormais que, en sus de l'attribution de la subvention de restauration, la Ville participera, par l'attribution d'une subvention « pour l'amélioration de la qualité », au financement des efforts réalisés pour l'amélioration de la qualité des repas et l'optimisation de la gestion des caisses des écoles

Considérant que cette subvention sera attribuée par caisse sur la base d'objectifs individualisés, sur le fondement d'une convention signée pour trois ans entre la Caisse et la Ville et révisée par avenant chaque année en fonction de l'atteinte de ces objectifs et de leur possible évolution ;

Considérant qu'un dialogue approfondi sera engagé entre les services de la Ville et les caisses des écoles dès le

début de l'année 2012 afin d'élaborer, pour chaque caisse, cette convention triennale d'objectifs pour la période 2012-2014 ;

Sur proposition de Ian Brossat, Danielle Simonnet, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande que, dans le cadre des discussions prévues avec chaque caisse des écoles concernant la réforme du financement, le mécanisme de convergence des coûts vers une maîtrise des coûts de revient soit déconnecté des démarches qualité et que les démarches qualité aboutissent à la définition d'indicateurs contribuant à améliorer :

- La qualité dans le service, en favorisant la déprécarisation des agents relevant d'un statut équivalent à la catégorie C de la fonction publique par le recours aux CDI ; en intégrant les agents permanents et à temps complet des caisses relevant d'un statut équivalent à la catégorie C de la fonction publique dans le corps des employés de catégorie C de la Ville de Paris, selon le même dispositif mis en place pour les agents de statut équivalent aux catégories A et, bientôt, B ; en proposant des formations qualifiantes aux personnels ; en revalorisant les salaires les plus bas ; en assurant l'accès des personnels des caisses des écoles aux 6% de logements réservés aux fonctionnaires de la Ville. Ceci ne pourra se réaliser qu'en associant les représentants des personnels des écoles aux discussions ;

- La qualité dans l'assiette des élèves, en favorisant les circuits courts de productions, des produits labellisés et des produits issus de l'agriculture biologique francilienne ;

- La qualité du temps consacré aux repas, en favorisant leur intégration dans le temps éducatif notamment par la mise en place d'actions relevant de l'éducation au goût, à l'équilibre alimentaire. Les caisses des écoles seront invitées à présenter leurs projets en la matière (animations, interventions de nutritionnistes, développement de semaines du goût...).

Le vœu est **adopté**.

Vœu relatif à la mise à disposition des préaux d'écoles pour les Conseillers de Paris

Considérant que les préaux d'école peuvent être réservés par les élus au Conseil de Paris, uniquement pour effectuer des comptes-rendus de mandat ;

Considérant que ces comptes-rendus de mandat ne peuvent se faire que le mardi soir ;

Considérant qu'il est fréquent de voir ces comptes-rendus de mandat se transformer en réunions politiques ;

Considérant qu'en période préélectorale, il est nécessaire de disposer d'espaces pour favoriser l'exercice de la démocratie ;

Considérant que les 9 et 16 octobre 2011, des locaux scolaires ont été utilisés à Paris pour l'organisation des « Primaires citoyennes » du Parti Socialiste, en échange d'une compensation financière ;

Sur proposition de Ian Brossat et des élus du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu :

que les préaux d'écoles de tous les arrondissements puissent être mis à disposition des Conseillers de Paris qui en font la demande pour des réunions politiques ;

que cette mise à disposition soit possible tous les soirs de la semaine et conditionnée au versement d'une indemnité destinée à couvrir, notamment, les heures supplémentaires du personnel concerné.

Le vœu est **retiré**.

Vœu relatif à la création du centre de santé associatif rue Pétiou (11^e)

Considérant que le Conseil d'arrondissement de Paris XI^{ème} se félicite de l'ouverture d'un nouveau centre de santé dans le 11^{ème} arrondissement de Paris, rue Pétiou.

Considérant que la mobilisation de tous, habitants, élus, collectifs, associations et syndicats a permis la création de ce nouveau centre.

Considérant que la situation que nous connaissons particulièrement dans le nord/est et dans le 11^{ème} de Paris exige de maintenir et de renforcer l'offre de soins pour tous, d'autant que les choix politiques gouvernementaux et de l'AP-HP sont marqués par des économies financières à court terme, au détriment de l'accès aux soins et de la qualité de la médecine.

Considérant que les perspectives à la baisse de la démographie médicale devraient encore aggraver la pénurie de l'offre de soins.

Considérant qu'au total, les inégalités se creusent et nombre de personnes retardent le moment de se soigner au risque de voir leur santé se dégrader.

Considérant que dans ce contexte, que la Ville de Paris se mobilise pour favoriser le maintien et le développement de l'offre de santé dans les territoires les plus déficitaires.

Considérant que le projet médical proposé par l'Institut Alfred Fournier, en cours d'élaboration, est déjà conséquent et laisse entrevoir un plateau pluridisciplinaire important, qui reste à affiner avec les différents acteurs de l'arrondissement

Considérant que ce projet médical ne peut se construire que dans une dynamique d'action au fil des années afin de répondre le mieux possible aux besoins des populations. L'objectif étant de renforcer l'offre de soins pour tous. Tout en permettant aux bénéficiaires de la Couverture Médicale Universelle (CMU) et de l'Aide Médicale d'Etat (AME), d'en bénéficier. La participation des usagers doit être aussi au cœur de ce projet

Considérant que des passerelles doivent s'établir pour permettre un véritable maillage de l'offre de soins avec les Hôpitaux, les praticiens libéraux et autres acteurs locaux.

Considérant que la pérennité de ce lieu doit être assurée, sachant que la CPAM ne rémunère que les actes, et que d'autres financements sont indispensables pour équilibrer financièrement le fonctionnement du centre.

Sur proposition d'Hélène Bidard, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris :

S'assure que jusqu'à l'ouverture du nouveau Centre de Santé, la chaîne de soins des patients du Centre Chemin Vert ne soit pas interrompue jusqu'à sa fermeture, notamment en garantissant l'offre nécessaire par la présence quotidienne de généralistes et de spécialistes afin de répondre à la demande, en créant notamment des passerelles avec le Centre Volta., et que les praticiens actuels aient la possibilité de postuler pour le nouveau centre auprès de l'association Alfred Fournier.

Garantisse que l'équilibre budgétaire du Centre de Santé soit assuré non seulement par la Ville de Paris, mais aussi par la CPAM et l'ARS afin d'en assurer la pérennité.

S'assure du conventionnement avec les mutuelles et les complémentaires santé.

Fasse en sorte que le projet médical et son élaboration soient aussi l'objet de réunions d'informations dans l'arrondissement avec l'association Alfred Fournier.

Le vœu est **adopté**.

Vœu relatif aux annonces de fermeture de laboratoires de la Ville de Paris

Considérant que la direction de la DASES vient d'annoncer un projet de fermeture du laboratoire Saint-Marcel et du laboratoire de biologie médicale du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris (LVHP),

Considérant que le projet de fermeture intervient alors qu'un avis du Comité Technique Paritaire de la DASES est prévu lors du mois de janvier 2012,

Considérant que les services concernés par le projet de fermeture assurent le dépistage de nombreuses maladies (VIH, syphilis, hépatite A B C, parasitologie, chlamydiae) sur prescription des médecins des centres de santé, des centres médico-sociaux, des CIDAG, des centres de vaccinations, du PMI et du Planning familial ou à la demande d'associations (Comede, SAMU social, Médecins du monde, Emmaüs) pour des Parisiens très souvent en situation précaire,

Considérant que le transfert au privé risque d'affaiblir la prévention sanitaire en soumettant les usagers aux aléas des subventions et aux exigences de la rentabilité financière,

Considérant que la ville de Paris dispose d'outils performants pour la surveillance sanitaire et environnementale des Parisiens, mais que de nombreux domaines de prévention sanitaire ne sont aujourd'hui pas couverts (recherche des légionelles dans les ERP, surveillance bactériologique alimentaire des crèches et des restaurants scolaires et administratifs, dosage des métaux lourds et des gaz dans les sols),

Le Conseil de Paris, sur proposition de Danielle SIMONNET, des élu-e-s du Groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, émet le vœu :

Qu'une information précise sur le dossier soit effectuée auprès des conseiller-e-s de Paris;

Que les instances paritaires soient saisies conformément aux règles de fonctionnement afin de garantir un dialogue social respectueux de l'ensemble des acteurs;

Que la ville de Paris s'engage à ne pas externaliser les services de prévention sanitaire et de surveillance environnementale;

Que la ville de Paris s'engage à libérer les moyens nécessaires afin de garantir le maintien et l'extension des activités de surveillance sanitaire et environnementale des laboratoires parisiens.

Le vœu est **rejeté**.

Vœu relatif à la deuxième phase du PNRU,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre à l'échelle nationale une deuxième phase du Plan National de Rénovation Urbaine ;

Considérant que le 20e arrondissement comprend de nombreux quartiers en sites Politique de la Ville, peuplés de populations connaissant d'importantes difficultés économiques et sociales ;

Considérant que dans le 20e arrondissement seul l'îlot Cardeurs-Vitruve du quartier Saint-Blaise a pu bénéficier de financements dans le cadre de la première phase du PNRU ;

Considérant que l'îlot du Clos du quartier Saint-Blaise a été identifié dans le projet de territoire comme nécessitant un ambitieux projet de rénovation urbaine ;

Considérant que le secteur de la porte de Bagnolet, et en particulier le quartier Python-Duvernois et les abords de la rue Le Vau souffrent de nuisances très importantes, et sont des sites Politique de la Ville nécessitant également un projet de rénovation urbaine ;

Sur proposition de Pierre Mansat, Danielle Simonnet, les élu-e-s du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris propose à l'Etat et à l'ANRU d'inclure les deux quartiers Saint-Blaise-îlot du Clos et Python-Duvernois/Le Vau dans une deuxième phase à engager du Plan National de Rénovation Urbaine.

Le vœu est **adopté**.

Vœu relatif à l'avenir de la Caserne Château-Landon et du Point Ephémère

Considérant que la caserne des pompiers Château-Landon est fermée en prévision d'une réhabilitation depuis 2003. A cette époque, la majorité de gauche avait accepté pour la période des travaux évaluée à quatre ans, l'installation des pompiers dans la moitié du bâtiment, anciennement

Point P CIMA au bord du canal St Martin (bassin Louis Blanc), renonçant dans l'immédiat à un engagement de campagne de 2001 d'aménager l'ensemble de cet espace en lieu à vocation culturelle et sociale. (...)

Considérant qu'une visite récente dans les lieux a permis de constater que les pompiers occupent partiellement le rez-de-chaussée du bâtiment et que des cours de protection civile y sont même régulièrement organisés.

Considérant qu'un vœu identique a été adopté par le Conseil d'arrondissement du 10^e en séance du 6 Décembre

Alain Lhostis propose au nom du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche que le Maire de Paris engage une discussion avec la Préfecture de Police sur l'avenir de la localisation des pompiers et le devenir des deux bâtiments (Château-Landon et Bassin Louis Blanc) sur la base des objectifs suivants :

- installation définitive des pompiers à titre gratuit dans les locaux qu'ils occupent actuellement au bord du Canal

- mise à disposition d'une vingtaine de logements sociaux à proximité pour les pompiers et leurs familles

- restitution gracieuse à la ville de la caserne dont elle est propriétaire

- création immédiate de l'accueil de jour des exilés dans la caserne Château-Landon

- pérennisation de l'activité culturelle sur la partie occupée par le Point Éphémère dans le cadre d'un appel d'offre

- création d'un comité de réflexion composé d'élus, de représentants de Comités de quartier, d'associations culturelles et d'aide aux personnes à la rue, afin de tracer les grandes lignes de l'avenir de la caserne Château-Landon.

Le vœu est adopté.

Vœu demandant à la Ville de Paris de participer à la reconstruction de la statue du Député Alphonse Baudin rue du Faubourg Saint-Antoine

Voilà exactement 160 ans, le 3 décembre 1851, le député Alphonse Baudin mourut sur une barricade érigée rue du Faubourg-Saint-Antoine à Paris, alors qu'il manifestait contre le coup d'Etat perpétré la veille par Louis Napoléon Bonaparte. Lui qui voulait montrer au peuple de Paris comment on « meurt pour 25 francs », il tomba, fauché par une balle tirée par la troupe envoyée par celui que Victor Hugo allait bientôt affubler du sobriquet de Napoléon le Petit.

Ce drame fait partie de la légende française. Symbole de la République assassinée, le député Alphonse Baudin a longtemps été, bien après sa mort, honoré par tous les républicains. Et la construction d'une statue en sa mémoire a pendant des années été un point de ralliement des républicains. Cela a été le combat du journaliste Charles Delescluze, qui, dans son journal *Le Réveil*, avait lancé une première souscription, pour ériger cette statue ;

cela a été le combat du tout jeune avocat Léon Gambetta qui avait assuré la défense du journaliste.

Si les cendres d'Alphonse Baudin furent transférées au Panthéon en 1889 et si sa statue fut finalement érigée en 1901, sur les lieux mêmes de son assassinat, celle-ci fut détruite par le gouvernement de Vichy en 1941, sur pression de l'occupant nazi, et à la différence de beaucoup d'autres, elle n'a ensuite jamais été reconstruite.

Alors que la démocratie est confrontée à une crise qui la voit mise à mal par les marchés financiers et menacée par la montée des extrêmes, Alphonse Baudin, le médecin des pauvres de Nantua, le député courageux qui brava le coup d'Etat, est le symbole d'une République authentiquement démocratique et sociale, résolument généreuse et fraternelle.

C'est pourquoi, sur proposition d'Alexis CORBIÈRE, les élus du groupe Communiste et élus du parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris d'étudier les conditions d'une reconstruction de la statue d'Alphonse Baudin à proximité du lieu de son assassinat.

Le vœu est .

Vœu relatif à la défense de la laïcité et de la création artistique sous la menace du fanatisme religieux

Considérant que depuis des semaines des manifestations rassemblant des militants de groupes religieux intégristes se développent dans les rues de Paris, (...)

Considérant que plusieurs de ces manifestations ont déjà été l'occasion d'actes violents intolérables qui n'ont pas été condamnés par les organisateurs,

Considérant que plusieurs représentations théâtrales ont déjà été perturbées par certains de ces intégristes et qu'il a été constaté, par les forces de police qui les ont interpellés, que certains d'entre eux étaient armés,

Considérant que c'est au nom d'une prétendue vérité révélée et au nom d'une notion de « blasphème », concept que nos principes républicains ne sauraient tolérer, que ces manifestations s'opposent à ces créations artistiques, (...)

La Ville de Paris, à la demande d'Alexis Corbière et du Groupe communiste et élus du Parti de Gauche, réaffirme son attachement à la laïcité et condamne toutes les pressions et menaces physiques s'exerçant à l'encontre de la création artistique,

- condamne toutes formes de fanatisme religieux, d'où qu'il vienne, visant à réintroduire dans le droit le délit de « blasphème » et la censure au prétexte de convictions religieuses,

- demande au Préfet de Police de veiller avec la plus grande attention à ce qu'aucune oeuvre artistique, aucun lieu de création, aucun créateur et artiste ne subisse de menaces, violences et pressions de quelque nature que ce soit.

Amendé, le vœu est adopté.